

Relaxer.
Vous êtes couverts.

Nous offrons une assurance auto et habitation en laquelle vous pouvez avoir confiance.

 **Mitchell McConnell Insurance Ltd.**

Obtenez une soumission d'assurance instantanée, appelez :
1-800-796-2455

(506) 634-7200 | mitchellmccannell.com
660 Rothesay Ave, Saint John, NB

Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB)



Nous offrons gratuitement des brochures et dépliants sur divers sujets en droit

Aider le public à connaître la loi

www.legal-info-legale.nb.ca | 506-453-5369

LOTO 50/50

Jouez chaque semaine!



1 800 453-4333 • www.fcanb.ca

Bulletin 50+



Mai 2024 • numéro 5

Fédération des citoyen(ne)s âgé(e)s du Nouveau-Brunswick

www.fcanb.ca



Prestation de 600\$ pour personnes âgées à faible revenu du Nouveau-Brunswick (Appliquez entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2024)

Vous êtes une personne âgée à faible revenu qui cherche de l'aide financière?

Chaque année, le gouvernement du Nouveau-Brunswick offre une prestation de par an aux personnes admissibles de 60 ans ou plus. À compter de cette année, la prestation est de 600 \$. Le gouvernement sait que beaucoup de personnes âgées comptent sur cette aide financière pour compléter leur revenu et payer leurs dépenses et leurs factures essentielles. Cette prestation peut être demandée chaque année à partir du 1^{er} avril.

Qui est admissible?

Pour être admissible à la prestation pour personnes âgées à faible revenu du Nouveau-Brunswick, vous devez :

- être résident de la province le 31 décembre de l'année précédente;
- avoir 60 ans ou plus;
- recevoir au moins une des prestations fédérales suivantes :
 - o Supplément de revenu garanti (65 ans et plus)
 - o Allocation au survivant (pour les



personnes de 60 à 64 ans)

- o Allocation du fédéral (pour les personnes de 60 à 64 ans)

Qui n'est pas admissible?

La prestation pour personnes âgées à faible revenu du Nouveau-Brunswick n'est pas offerte aux personnes de moins de 60 ans. Vous devez aussi recevoir au moins une prestation du fédéral.

Si les deux conjoints reçoivent une prestation du fédéral, comme le

Supplément de revenu garanti, et qu'ils vivent dans le même foyer, une seule prestation est versée. Si les conjoints vivent séparément (par exemple, si l'une des deux personnes vit dans un foyer de soins), les deux sont admissibles à la prestation.

Comment puis-je m'y inscrire?

1. Vous devez remplir un formulaire de demande pour recevoir la prestation. Vous pouvez remplir et envoyer votre demande **en ligne** ou l'**imprimer**, la



Suivez-nous, aimez notre page et partagez!

Prestation de 600\$ pour personnes âgées (suite)

remplir et la poster à l'adresse suivante :

Services des comptes

créditeurs

Service Nouveau-Brunswick

Case Postal 1900

Fredericton (N.-B.) E3B 5G4

La date limite pour vous inscrire est le 31 décembre.

- Vous avez l'option de recevoir la prestation par dépôt direct. Remplissez ce formulaire et postez-le à l'adresse suivante :

Services des comptes

créditeurs

Service Nouveau-Brunswick

Case Postal 1900

Fredericton (N.-B.) E3B 5G4

Que dois-je fournir?

- Pour remplir la demande, vous n'avez besoin que de renseignements de base :
 - votre nom;
 - votre adresse;
 - votre numéro d'assurance sociale;
 - les prestations fédérales que vous recevez.

Nouvelles de la Fédération

Le Conseil d'Administration s'est réuni le jeudi 18 avril. Ils ont eu une présentation/consultation très intéressante avec Frances LeBlanc et Cory Robichaud de Hospice Sud-Est Nouveau-Brunswick (HospiceSENB). Leur mandat va bien au-delà des soins de fin de vie dans leurs établissements résidentiels (comme la Maison Albert House à Moncton). Ils offrent également des soins à domicile, des soins de répit, des conseils en matière de deuil et de perte, et la formation des bénévoles. Ils lancent un nouveau programme appelé NavCare pour permettre aux personnes âgées de vivre de manière indépendante dans leur propre maison. Les bénévoles de Navcare peuvent aider les personnes âgées à

s'orienter dans les programmes qui leur sont offerts, à améliorer leur qualité de vie, à rester actives et à prévenir l'isolement.

Le reste de la réunion s'est principalement concentré sur la préparation de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu à la salle Legends du Colisée de Moncton le mardi 7 mai. Le conseil d'administration a approuvé les 4 nouvelles résolutions qui seront présentées à nos membres lors de l'AGA. Ces résolutions ont également été transmises aux clubs afin qu'ils puissent en discuter avec leurs membres avant l'assemblée. Les formulaires d'inscription ont été envoyés à nos clubs et nous avons plus de 100 participants cette année. Nous avons l'habitude de faire la pause-café en

milieu d'après-midi, mais cette année, nous avons décidé de la faire tôt le matin, de 9h00 à 10h00. Comme de nombreuses personnes arrivent en voiture et ne passent pas la nuit à l'hôtel, cela leur donnera l'occasion de prendre un petit déjeuner et de discuter avec les membres des clubs de toute la province avant le début de la réunion à 10h00. Nous avons également pensé que la réunion devrait se terminer plus tôt (après le dîner) puisque l'ordre du jour n'est pas aussi chargé que les deux dernières années, lorsque nous avons dû réviser la Constitution, les Politiques et le Plan Stratégique. Notre président, Percy Huntington, est avec nous depuis 2 ans, il y aura donc une élection pour le poste de président.

Sais-tu combien te coûtera ta retraite tant désirée et quelles seront les étapes pour t'y rendre?

On a les réponses à tes questions!

Prends rendez-vous
uni.ca/patrimoine
1 888 359-1357

